



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/2005/14
1^{er} juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Quarante-septième session, 12-15 septembre 2005,
point 5 b) de l'ordre du jour)

RÉVISION DES RÉOLUTIONS D'ENSEMBLE R.E.1 ET R.E.2

Conduite sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de médicaments

Proposition du groupe restreint

L'étude du document TRANS/SC1/336/Rev.1 (résolution 123) a conduit à l'élaboration du présent questionnaire, qui vise à faciliter le regroupement de toutes les questions à examiner au sein d'une nouvelle version provisoire de la résolution et à évaluer les différentes mesures et politiques adoptées par les États.

Il a été estimé que la consommation et l'abus d'alcool au volant serviraient de base à l'évaluation d'autres situations altérant gravement l'aptitude à la conduite et, en conséquence, la sécurité routière.

Le groupe restreint travaillera sur le document à amender et examinera chacune des préoccupations dominantes et des questions indiquées dans les réponses au questionnaire, de manière à disposer, en temps utile, d'une version actualisée conforme aux principes internationaux de la sécurité routière et du Code de la route.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ALCOOL AU VOLANT

Législation

1. Votre pays dispose-t-il d'une législation interdisant de conduire au-delà d'un certain taux d'alcool dans le sang?

Alcoolémie	Existe-t-il une législation interdisant de conduire à ce seuil?		Le dépassement du seuil d'alcoolémie autorisé est-il considéré comme une infraction pénale ^a ou administrative ^b ?	
	Oui	Non	Oui	Non
0,2				
0,5				
0,8				
1,0				

^a «Infraction pénale» signifie que le contrevenant peut être condamné à une peine d'emprisonnement;

^b L'«infraction administrative» est une infraction au Code de la circulation ou de la route, qui ne fait pas encourir de perte de liberté personnelle au contrevenant.

2. Quelles sont les sanctions encourues par les contrevenants conduisant sous l'emprise de l'alcool?

Cocher toutes les réponses pertinentes

- 1-2-3 jours ou plus d'interdiction de conduire
- Prison (jusqu'à _____ jours, veuillez préciser)
- Suspension de permis
- Retrait de permis
- Amende
- Examen médical obligatoire
- Cure de désintoxication obligatoire
- Utilisation obligatoire d'un dispositif de verrouillage du système de démarrage
- Confiscation du véhicule pour les récidivistes

3. La vente d'alcool est-elle réglementée dans votre pays?

Veuillez énumérer ou préciser

.....

.....

.....

4. À quel âge est-il légal d'acheter...
du vin? _____
de la bière légère? _____
de la bière? _____
des alcools forts? _____
5. Les nouveaux conducteurs ou les élèves conducteurs sont-ils soumis à un seuil d'alcoolémie plus bas?
 Oui Non
Quel est ce seuil? _____
6. Est-il interdit de conduire avec une bouteille ouverte présente dans l'habitacle du véhicule?
 Oui Non
7. Quelles sont les méthodes utilisées par les instances chargées de l'application des règlements pour détecter les conducteurs en état d'ivresse?
Cocher toutes les réponses pertinentes
 Alcootests aléatoires
 Points de contrôle de l'alcoolémie
 Patrouilles dans les zones à risque
 Patrouilles régulières
8. Quels sont les signes que doit présenter un conducteur pour que les agents de police lui demandent de se soumettre à un alcootest?
Cocher toutes les réponses pertinentes
 Aucun – les agents de police sont habilités à le demander en toutes circonstances
 Détection au moyen d'un capteur passif
 Test de sobriété sur place normalisé négatif
 Indices (haleine, présence de bouteilles, trouble de l'élocution)
9. Un alcootest probant peut-il être conduit sur la voie publique?
 Oui Non

Veillez préciser

.....
.....
.....

10. Le refus de se soumettre à un alcootest est-il punissable?

Oui Non

Veillez préciser

.....

11. Les agents de la force publique bénéficient-ils de programmes de formation spécialisés?

Oui Non

Veillez expliciter

.....

12. Votre pays mène-t-il des campagnes d'éducation (publiques) destinées à attirer l'attention sur les risques d'accidents liés à l'alcool au volant?

	Au plan national		Au plan régional	
	Oui	Non	Oui	Non
TV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brochures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vidéos/CD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sites Web	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programmes scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Prière de cocher «oui» ou «non» selon les rubriques «Au plan national» et «Au plan régional».

13. Existe-t-il dans votre pays des organisations non gouvernementales jouant un rôle d'éducation au sujet de l'alcool au volant?

Oui Non

Veillez les énumérer

.....

